

*Co Vet*\*

## Aspect, anaphore et interprétation du discours

### 0. Introduction<sup>1</sup>

Dans ce qui suit, nous nous proposons de passer en revue quelques hypothèses avancées récemment pour prédire ou expliquer l'interprétation des relations temporelles entre les procès rapportés dans un discours narratif. Il est généralement admis aujourd'hui que les règles de Kamp (1981), qui reposent uniquement sur une conception anaphorique des temps verbaux, sont beaucoup trop simples et mènent trop souvent à des prédictions incorrectes. Le récepteur semble utiliser non seulement ses connaissances linguistiques, mais aussi, et peut-être surtout, ses connaissances du monde pour interpréter un texte : on doit donc ajouter au système des règles de nature pragmatique. C'est ce que proposent, en effet, Lascarides et Asher (1993), qui élaborent un système d'interprétation dont les règles utilisent surtout les connaissances du monde, par exemple les relations causales (cf. aussi Asher, 1993; Asher & Bras, 1993).

Dans une première réaction aux propositions de Lascarides & Asher, Molendijk (1993) essaie de réduire l'influence des connaissances pragmatiques en admettant qu'une phrase rapportant un procès transitionnel introduit des antécédents temporels inexprimés, ce qui, selon lui, permet d'expliquer l'interprétation d'une certaine classe de contre-exemples.

En réponse à Molendijk (1993), Berthonneau & Kleiber (1993) prêchent, par contre, un retour radical à la pragmatique, en proposant de considérer l'imparfait, qui crée le plus de difficultés, comme un temps anaphorique méronomique : la phrase à l'imparfait réfère, selon ces chercheurs, à une partie de quelque antécédent temporel. Seulement

---

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier Brigitte Kampers-Manhe de ses commentaires à propos de la première version de ce texte.

\* *Co Vet*  
 Département des Langues Romanes  
 Rijksuniversiteit Groningen

pour savoir quel type de procès peut constituer une des parties d'un autre procès il faut recourir aux connaissances du monde, donc à des facteurs pragmatiques.

Dans ce qui suit, nous esquisserons un système de règles d'interprétation qui se base, encore plus radicalement que celui de Molendijk, sur le sens des lexèmes, celui du verbe surtout, dans le but de réduire les facteurs pragmatiques et de limiter le choix des interprétations possibles. Avant de présenter nos idées, nous rappellerons les principales caractéristiques des théories de Kamp (section 1) et de Lascarides et Asher, de Molendijk et de Berthonneau & Kleiber respectivement (section 2).

## 1. La Théorie de la Représentation Discursive

Une des principales fonctions de la langue est de permettre au locuteur (L) de transmettre des messages destinés à renseigner l'auditeur ou le lecteur (R) sur des individus, des procès qui existent dans le monde réel ou quelque monde imaginaire. L'acte de communication est représenté de façon schématique sous (1) :

$$(1) \quad L \rightarrow D_i \rightarrow R$$

(où  $D_i$  représente un discours quelconque). En décodant les phrases du discours  $D_i$ , le récepteur R se forme une image mentale de la réalité décrite dans  $D_i$ . C'est cette idée qui est sous-jacente à la Théorie de la Représentation Discursive (DRT), élaborée par Kamp (1981) (cf. aussi Kamp & Reyle, 1993). Les règles de la DRT sont censées être capables de produire la même interprétation qu'un récepteur humain, sans pour autant représenter des processus psychologiques réels. Le schéma de la structure de la DRT est donné dans la Fig. 1 :

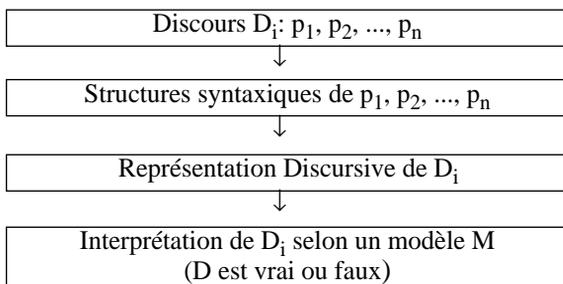
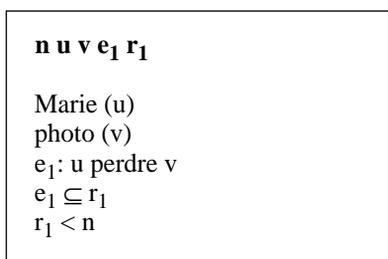


Figure 1.

Les phrases du discours  $D_1, p_1, \dots, p_n$ , sont d'abord analysées syntaxiquement. Ensuite la représentation discursive (RD) est construite à partir des structures syntaxiques. Celle-ci se compose d'une liste de marqueurs discursifs, qui représentent les entités que le récepteur rencontre dans le texte et d'une liste de conditions, qui spécifient les propriétés des entités ou les relations entre elles.

Pour illustrer ce qu'est une RD nous donnons dans la figure 2, la représentation discursive de (1) :

- (1) Marie a perdu la photo.



n : le moment de l'énonciation ('now'), r<sub>1</sub> : le moment référentiel; ⊆ : 'est inclus dans'; < : 'est antérieur à'.

Figure 2. La Représentation Discursive de (1).

Les entités qui jouent un rôle discursif dans (1) sont le moment de la parole n, u (marie), v (la photo), l'événement e<sub>1</sub> et le moment référentiel r<sub>1</sub>. r<sub>1</sub> peut être spécifié par un adverbe de temps (*à huit heures*), par exemple. Même s'il n'y a pas d'adverbe temporel dans la phrase, Kamp et Reyle (1993 : 516) admettent qu'il y a un intervalle localisateur r (ils utilisent le symbole t et l'appellent 'location time'). L'événement e<sub>1</sub> est entièrement inclus dans r<sub>1</sub>.

Outre les événements, Kamp (1981) et Kamp & Rohrer (1983) distinguent un deuxième type de procès : les états (symbolisés par 's'). En français, les états sont introduits dans la RD, entre autres, par les phrases à l'imparfait (IMP), les événements par les phrases au passé simple (PS) ou au passé composé (PC). Comparez :

- (2) a. Pierre entra dans le hall.(e<sub>1</sub>)  
b. Il portait un chapeau melon.(s<sub>1</sub>)

La relation entre  $e_1$  et  $s_1$  est déterminée par le fait que  $s_1$  doit être rattaché à quelque élément temporel précédemment introduit dans la RD (un ‘antécédent temporel’). Dans le fragment de (2), cet antécédent est le point référentiel ( $r_1$ ) introduit par la phrase (2a), au PS, et dans lequel l’événement  $e_1$  est inclus. La relation entre  $r_1$  et  $s_1$  est aussi celle de l’inclusion, mais  $r_1$  est inclus ici dans  $s_1$ . Cela a pour conséquence que le début et la fin de  $s_1$  ne sont pas pris en considération. Dans (3) et la Figure 3, nous représentons les relations temporelles du fragment (2) :

$$(3) \quad r_1 < n; e_1 \subseteq r_1; r_1 \subseteq s_1.$$

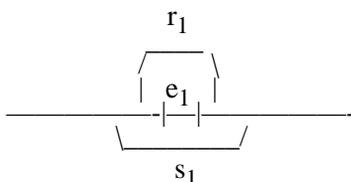


Figure 3.

On peut conclure des formules de (3) que  $s_1$  recouvre  $e_1$ , ce qui correspond à l’interprétation correcte de (2).

Dans la section suivante, nous présenterons brièvement les propositions de Lascarides & Asher, de Molendijk et de Berthonneau & Kleiber.

## 2. Quelques autres propositions

Lascarides & Asher (1993) et Asher (1993) formulent des règles d’interprétation qui utilisent des informations de nature linguistique et non-linguistique (les connaissances du monde). Le cas non marqué est celui où deux phrases au *simple past* anglais sont reliées par la relation rhétorique de ‘Narration’, comme dans (4) :

- (4) a. Max stood up ( $e_1$ ).  
b. John greeted him ( $e_2$ ).

Si la relation entre (4a) et (4b) est ‘Narration’, cela implique que  $e_2$  est postérieur à  $e_1$ . Dans *John entered the hall. He wore a bowler*, on a affaire à la relation de coïncidence (Arrière-plan). Jusqu’ici les règles de Lascarides & Asher ne diffèrent pas beaucoup de celles de Kamp et Kamp & Rohrer, sauf que chez les premiers les relations temporelles

sont déduites des relations rhétoriques entre les phrases (Narration, Arrière-plan, entre autres).

Pour les exemples ‘déviant’ comme ceux de (5), par contre, Lascazides & Asher recourent à des règles qui utilisent les connaissances du monde.

- (5) a. Max fell ( $e_1$ )  
b. John pushed him. ( $e_2$ )

Grâce à ces connaissances (formulées par les auteurs sous forme de ‘Loi causale’), les règles établissent une relation causale entre  $e_1$  et  $e_2$ , dont elles déduisent que  $e_2$  est antérieur à  $e_1$ . Nous résumons les règles qui permettent d’interpréter (5) sous (6) :

- (6) Causal law : If  $e_1$  where  $x$  falls and  $e_2$  where  $y$  pushes  $x$  then normally  $e_2$  causes  $e_1$ .  
If  $e_2$  causes  $e_1$ , then (indefeasibly)  $e_1$  does not precede  $e_2$  (Causes Precede Effects).

Il est évident qu’on a besoin d’un très grand nombre de ces lois. C’est une des raisons pour lesquelles Molendijk (1993) s’est efforcé de trouver des règles plus générales.

La proposition de Molendijk (1993) consiste essentiellement à multiplier les antécédents. Il adopte l’analyse des procès transitionnels de Vet (1980), ce qui lui permet d’introduire des antécédents qui, sans qu’ils soient rapportés explicitement dans le texte, peuvent néanmoins fonctionner comme antécédents temporels d’un état. Sous (7), nous donnons l’exemple de l’analyse d’un procès transitionnel.

- (7) Jeanne entra dans le salon ( $e_1$ )  
état présupposé  $s^p$   $e_1$  état impliqué  $s^i$   
—————|—————|—————  
¬ dans le salon (j) →→→ dans le salon (j)

Le prédicat *entrer* réfère à une transition entre un état présupposé où Jeanne n’était pas dans le salon et un état impliqué où elle était dans le salon.

Molendijk utilise ces états comme des antécédents supplémentaires, pour résoudre des cas dans lesquels les règles de Kamp donnent des résultats contre-intuitifs. Par exemple :

- (8) a. On congédia Jean ( $e_1$ )  
 b. Cela n'étonna personne ( $e_2$ )  
 c. Jean n'exerçait pas ses fonctions à la satisfaction de tous ( $s_1$ ).

En effet, les règles de Kamp prédiraient que  $s_1$  coïncide avec  $e_2$ . Lascarides et Asher devraient formuler une loi causale *ad hoc* selon laquelle le fait que quelqu'un qui n'exerce pas sa fonction à la satisfaction générale peut causer son renvoi. Selon les règles de Molendijk (1993: 178) il faut rattacher le procès de la phrase (8c) au procès précédemment introduit dans la RD par une phrase ayant la même présupposition ou la même implication. Pour (8) cela donne le résultat suivant :

- (9) La phrase (8a) présuppose que Jean a un poste ( $s^P$ );  
 (8c) présuppose aussi que Jean a un poste ( $s^P$ ).

Dans ce cas, il faut orienter le procès  $s_1$  de (8c) vers  $s^P$  (la présupposition de (8a)) : comme l'état présupposé ( $s^P$ ) précède l'événement  $e_1$  et que  $s_1$  coïncide avec  $s^P$ ,  $s_1$  précède également  $e_1$ .

Le même type de raisonnement, donné sous (11), explique selon Molendijk, l'interprétation de (10) :

- (10) a. Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes ( $e_1$ ).  
 b. Il attrapa une contravention ( $e_2$ ).  
 c. Il roulait trop vite ( $s_1$ ).  
 (11) La phrase (10a) implique "il roulait" (après  $e_1$ ); (10c) présuppose aussi "il roulait". Il faut donc orienter le procès  $s_1$  de (10c) vers l'état impliqué par (10a). L'état  $s_1$  est postérieur à  $e_1$ .

Dans leur réaction à Molendijk (1993), Berthonneau et Kleiber (1993) font remarquer que ses règles ne sont pas capables d'expliquer le caractère peu acceptable du fragment (12) :

- (12) a. Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes ( $e_1$ ).  
 b. Il attrapa une contravention ( $e_2$ ).  
 c. ?Il roulait avec plaisir ( $s_1$ ).

Pour expliquer, entre autres, la différence entre (10) et (12) ils caractérisent l'imparfait comme un temps anaphorique méronomique :

- (13) (i) "L'imparfait est un temps anaphorique, parce que son interprétation exige toujours la prise en compte d'une situation temporelle du passé, donc d'un antécédent, explicite ou implicite." (Berthonneau & Kleiber, 1993 : 68).

- (ii) “La relation anaphorique entre la situation antécédent du passé et la situation présentée à l'imparfait est une relation de type partie (imparfait) - tout (antécédent)”.

Ces auteurs voient donc une analogie entre l'IMP et l'anaphore associative dans :

- (14) J'ai acheté une maison. *La cuisine* doit être rénoverée.

*La cuisine* désigne une partie de la maison (le tout). De même, *il roulait trop vite* (10c) désigne une partie (la cause) de l'événement  $e_2$  rapporté par (10b). Ils considèrent donc le fait qui cause un événement (ici *il roulait trop vite*,  $s_1$ ) comme faisant partie de celui-ci. Cette interprétation est bloquée dans (12) : *rouler avec plaisir* ne peut pas décrire une partie de  $e_2$ .

Dans (15), il est plus difficile de discerner de quel événement le procès rapporté par (15b) fait partie :

- (15) a. Paul entra ( $e_1$ ).  
b. Marie faisait la vaisselle ( $s_1$ ).

L'explication qu'avancent Berthonneau & Kleiber (1993 : 69-70) est que  $s_1$  n'est pas une partie de  $e_1$ , mais de la situation générale dans laquelle se déroule cet événement. Cette explication montre, selon nous, le point faible de la définition méronomique de l'IMP parce que la notion de partie diffère selon les cas. En outre, la définition de (13) n'explique pas la différence entre (15) et le fragment (16), dont les phrases sont aux mêmes temps :

- (16) a. Marie entra dans la chapelle ( $e_1$ ).  
b. Les murs étaient couverts de vieilles armoires ( $s_1$ ).

En effet, (15) peut être paraphrasé comme ‘Au moment où Pierre entra dans la cuisine, Marie faisait la vaisselle’, mais cette paraphrase est exclue pour (16). L'état de (16b) ne peut pas être considéré comme décrivant une partie de la situation générale dans laquelle a lieu  $e_1$ . D'ailleurs cette interprétation ne nous semble pas correcte non plus pour (15). Si on ajoute une phrase qui peut sans aucun doute décrire les circonstances dans lesquelles  $e_1$  a lieu, la coordination avec *Marie faisait la vaisselle* n'est pas très naturelle (surtout si on interprète (17b) comme rapportant ce que Pierre vit au moment de son entrée).

- (17) a. Pierre entra ( $e_1$ ).  
b. ?Il ne pleuvait plus ( $s_1$ ) et Marie faisait la vaisselle ( $s_2$ ).

On peut sauver l'idée de l'imparfait méronomique en admettant que  $s_1$  de (15b) et  $s_1$  de (16b) constituent des parties de la situation dans laquelle Pierre et Marie se trouvent après  $e_1$  (il s'agit d'un état qui est impliqué par (15a) et (16a), respectivement).

Dans l'exemple (18) :

- (18) a. Pierre se remit en marche ( $e_1$ ).  
 b. Il avançait avec précaution maintenant ( $s_1$ ).

on peut aussi maintenir que  $s_1$  fait partie de la situation impliquée par (18a). On constate, cependant, que, pour trouver de quel événement ou de quelle situation le procès rapporté par la phrase à l'IMP fait partie, il faut recourir aux connaissances du monde.

Un autre point que Berthonneau & Kleiber (1993) n'expliquent pas est le fait que c'est plutôt le PS qui s'utilise quand il s'agit de désigner une des parties d'un événement :

- (19) a. Pendant deux ans, l'astronome observa la Planète Rouge ( $e_1$ ).  
 b. Il découvrit que... ( $e_2$ ).  
 (Molendijk, 1993 : 172)

Ici, il ne fait aucun doute que  $e_2$  fait partie de  $e_1$ . Etant donné la définition de l'IMP (cf. (13)) on s'attendrait pourtant à ce que l'emploi de l'IMP s'impose. L'acceptabilité du PS montre qu'il n'en est pas ainsi.

Nous concluons que le fait de considérer l'IMP comme un temps méronomique n'explique pas qu'on préfère souvent l'emploi du PS pour référer à une des parties d'un procès précédemment introduit dans le discours. En outre, la définition n'est pas capable de prédire les différences entre les interprétations (cf. (10), (15), (16) et (18)); pour ce faire il faut recourir aux connaissances du monde, qui représentent une masse d'informations non structurée et quasi infinie; il y a donc lieu d'essayer de restreindre les possibilités d'interprétation. Nous sommes d'avis que le recours aux connaissances lexicales permettent de le faire.

### 3. Vers une approche 'lexicaliste'

L'approche lexicaliste dont nous esquisserons ci-dessous les contours va plus loin que celle de Molendijk (1993) dans la tentative de réduire le rôle des connaissances du monde en faveur de l'information linguistique. Les connaissances lexicales fournissent en effet beaucoup d'information sur la façon dont une communauté a conceptualisé la

réalité.<sup>2</sup> Comme Molendijk (1993), nous partons de l'idée que certains types de procès sont accompagnés de satellites : Molendijk ne prend en considération que les deux satellites des événements transitionnels : l'état présupposé et l'état impliqué. L'entrée lexicale d'un verbe comme *tomber*, qui appartient à cette catégorie, peut être formulée comme sous (20). Si un événement  $e_i$  dans lequel un individu quelconque ( $x_i$ ) tombe a lieu, on a le droit de conclure qu'il existe un état  $s'$ , immédiatement antérieur (' $\vdash$ ') à  $e_i$  où  $x_i$  n'est pas tombé et un état  $s''$ , immédiatement postérieur à  $e_i$  où ce  $x_i$  est tombé. Nous considérons  $s'$  et  $s''$  comme des procès satellites qui accompagnent conceptuellement l'événement principal ( $e_i$ ) décrit dans l'entrée lexicale.

(20) **Entrée lexicale de *tomber* :**

$e_i$  :  $\text{tomber}_V(x_i)_{\text{Proc}} \rightarrow \exists s', s'' : s' : \neg \text{tombé}(x_i)$ ,  
 $s''$  :  $\text{tombé}(x_i)$  et  $s' \vdash e_i$ ,  $e_i \vdash s''$ .  
 ( $\vdash$  : 'immédiatement antérieur à')

Dans (20), nous avons aussi muni l'argument de *tomber* de l'indication du rôle sémantique; ici il s'agit de celui de 'Processed' (le rôle de celui qui subit un procès) (cf. Dik, 1989 : 101). Nous montrerons que la nature du rôle sémantique de l'argument (d'un des arguments) peut renseigner le récepteur sur la présence ou l'absence d'un certain procès satellite. Le fait que, dans les événements décrits par *tomber*, l'argument joue le rôle de Processed, implique que ce n'est pas lui qui a pris l'initiative de l'événement. Il doit donc y avoir une influence extérieure qui a causé l'occurrence de l'événement. Dans (20'), on apprend que c'est quelque événement  $e'$  : dans ce type d'événement  $x_i$  perd l'équilibre. Il est stipulé aussi que la perte d'équilibre est à son tour causée par quelque événement  $e''$ , dont la nature n'est pas spécifiée.

(20') **Entrée lexicale de *tomber* (suite) :**

$e_i$  :  $\text{tomber}_V(x_i)_{\text{Proc}} \rightarrow \exists e' : \text{perdre-équilibre}(x_i)_{\text{Proc}}$  et  
 CAUSE ( $e', e_i$ ) et  $\exists e'' : \text{CAUSE}(e'', e')$

L'événement  $e''$  de (20') peut être le fait que  $x_i$  trébuche ou glisse. Comparez :

(21) Pierre a glissé/trébuché, MAIS il n'est pas tombé.

(21) montre que le locuteur ajoute la phrase introduite par *MAIS* pour annuler l'implicature que Pierre est tombé. (21) montre qu'il existe en

<sup>2</sup> Nous reconnaissons, cependant, qu'il reste difficile de définir ce qui appartient au sens d'un lexème et ce qui fait partie de la connaissance du monde.

effet un lien causal entre des événements comme *glisser*, *trébucher* (le e" de l'entrée lexicale) et le type d'événement décrit par *tomber*.

Si l'on considère maintenant l'exemple (5), cité par Lascarides & Asher (1993), et traduit ici en français sous (22) :

- (22) a. Max est tombé ( $e_1$ ).  
b. John l'a poussé ( $e_2$ ).

on constate que  $e_2$  peut être compris comme étant la cause initiale (le e" de (20')) de  $e_1$ . Si on pousse une personne (ce qu'on peut définir comme 'x<sub>i</sub> exerce une pression horizontale sur x<sub>j</sub>'), celle-ci peut perdre l'équilibre et, par conséquent, *tomber*. Il y a encore des étapes de l'interprétation où il faut recourir aux connaissances du monde, mais ce qui nous importe ici, c'est que la nature de  $e_1$  prédit qu'un événement-satellite de ce type existe, non seulement pour les événements du type *tomber*, mais pour tous les événements caractérisés par un prédicat dont l'argument a le rôle de *Processed*.

En principe, une séquence de deux phrases au PC permet donc les interprétations suivantes :<sup>3</sup>

- (23) Si un discours contient la séquence PC(P<sub>i</sub>), PC(P<sub>j</sub>) (la phrase P<sub>i</sub> précède la phrase P<sub>j</sub>) il est possible d'établir les relations suivantes entre les phrases et d'en déduire les relations temporelles entre les événements qu'elles rapportent :
- (i) NARRATION (P<sub>i</sub>, P<sub>j</sub>) →  $e_i < e_j$
  - (ii) EXPLICATION (P<sub>i</sub>, P<sub>j</sub>) → CAUSE ( $e_j, e_i$ ) &  $e_j < e_i$ ,
- si  $e_j$  peut être identifié comme l'événement e" figurant dans l'entrée lexicale du prédicat de la phrase P<sub>j</sub>.<sup>4</sup>

La relation entre les phrases PC/PS(P<sub>i</sub>), IMP(P<sub>j</sub>) ne peut pas être celle du type 'Explication'. Comparez :

- (24) a. Pierre est tombé/tomba ( $e_1$ ).  
b. ? ?Max le poussait ( $s_1$ ).

La raison est sans doute que, normalement, une phrase à l'IMP ne rapporte pas un événement, mais un état et que l'entrée lexicale des verbes en question prévoit l'existence d'un événement (e"). L'emploi de l'IMP

<sup>3</sup> Dans (22), la substitution du PC par le PS bloque l'interprétation causale. Cela s'explique par le fait que le PS est devenu un temps 'spécialisé', qui ne s'utilise que pour exprimer deux types de relations entre les événements: la relation de succession ('Narration') ou la relation 'proprement inclus dans', c'est-à-dire la relation de sous-événement ('Elaboration') (cf. (19), ci-dessus).

<sup>4</sup> La séquence PC(P<sub>i</sub>), PC(P<sub>j</sub>) permet aussi la relation 'Elaboration' (cf. la note 3).

est permis dans ce cas si la phrase où il figure peut être comprise comme se référant à un ensemble d'événements (interprétation itérative), ce qui est plutôt improbable dans (24b).

Nous terminerons cette section par une analyse de l'exemple (8) :

- (8) a. On congédia Jean ( $e_1$ )  
 b. Cela n'étonna personne ( $e_2$ )  
 c. Jean n'exerçait pas ses fonctions à la satisfaction de tous ( $s_1$ ).

Le verbe *congédier* décrit, comme *tomber*, la transition d'un état pré-supposé, antérieur à  $e_1$  (*Jean n'est pas congédié*), à un état impliqué, postérieur à  $e_1$  (*Jean est congédié*). A la différence de *tomber*, le sujet de *congédier* contrôle le procès (décide de l'entamer, par exemple), autrement dit il a la fonction sémantique d'Agent (Ag). *Jean* dans (8a) a le rôle sémantique de Patient (PAT), c'est l'individu qui subit le procès entamé par l'Agent. L'entrée lexicale de *congédier* est formulée sous (25) :

(25) **Entrée lexicale de congédier :**

$e_i$  : congédier<sub>V</sub> <hum>(x<sub>i</sub>)<sub>Ag</sub> <hum>(x<sub>j</sub>)<sub>Pat</sub>  
 $\rightarrow \exists s', s''$  tels que  $s' : \neg$  congédié (x<sub>j</sub>),  
 $s''$  : congédié (x<sub>j</sub>) et  $s' \vdash e_i, e_i \vdash s''$ .  
 (<hum> indique une restriction sélective : x<sub>i</sub> et x<sub>j</sub> doivent être des humains)

La présence d'un argument Agent implique qu'il n'existe pas d'événement extérieur qui déclenche le procès de congédier, mais aussi que l'Agent doit être amené à exécuter l'action par quelque facteur appartenant à son état mental et qui constitue son motif pour entamer l'action. Comme il s'agit ici d'un état (mental), les phrases qui rapportent un tel motif sont généralement à l'IMP (dans les textes qui traitent d'une période révolue) ou au plus-que-parfait (quand il s'agit d'un état découlant d'un événement antérieur). Par exemple :

- (26) a. Jean prépara une omelette ( $e_1$ ).  
 b. Il avait faim ( $s_1$ )  
 b'. Il n'avait pas mangé depuis le matin ( $s'_1$ ).

(26b) et (26b') présentent les états 'avoir faim' et 'ne pas avoir mangé' comme les motifs de Jean pour réaliser  $e_1$ . Par conséquent, le début des états  $s_1$  ou  $s'_1$  doit se situer avant le commencement de  $e_1$ .

Pour ce qui est du verbe *congédier*, nous ajoutons à l'entrée lexicale de ce verbe l'existence préalable d'un état  $s_i$  qui constitue le motif de ce

type d'événement. Un tel état doit être présent dans les entrées de tous les verbes agentifs :

(25') **Entrée lexicale de *congédié* (suite).**

$\exists s_i$  : MOTIF-de-pour ( $s_i, x_i, e_i$ )

et  $DEB(s_i) < e_i$  ( $DEB(s_i)$  désigne le début de l'état  $s_i$ ).

L'état  $s_1$  de (8c) correspond au  $s_i$  de l'entrée lexicale de *congédié*.

Ce qui complique l'analyse du fragment, c'est la présence de (8b). Le verbe *étonner* décrit un événement non-agentif transitionnel, qui consiste en la transition entre deux états mentaux dans lesquels se trouve le Patient (*personne* dans (8b)). L'état présupposé, où le Patient n'est pas étonné, correspond à un état d'ignorance en ce qui concerne des faits qui auraient pu constituer des signes précurseurs de l'occurrence de l'événement qui cause l'étonnement du Patient ( $e_1$  dans (8a)). Dans (8b), il est question de l'absence d'étonnement, donc de l'absence d'ignorance en ce qui concerne les signes précurseurs de  $e_1$ ; le fait qui empêche l'occurrence de l'événement de (8b), est mentionné dans (8c). Si on sait que Jean ne fonctionnait pas bien et que ce fait peut être le motif de son renvoi, on n'est pas étonné d'apprendre qu'on l'a congédié. Contrairement à Molendijk (1993), nous ne rattachons pas directement  $s_1$  de (8c) à l'événement  $e_1$  de (8a), mais nous concevons (8c) comme décrivant (une partie de) l'état mental des personnes qui ne sont pas étonnées à cause de la présence de  $s_1$  dans leur état mental.

L'analyse de l'exemple (10)

(10) a. Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes ( $e_1$ ).

b. Il attrapa une contravention ( $e_2$ ).

c. Il roulait trop vite ( $s_1$ ).

peut se baser sur le fait que (10b) présuppose l'existence d'un Agent, selon la règle de (27i) et qu'il existe un motif ( $s_j$  de (27ii)) :

(27) (i) S'il y a un événement  $e_i$  dans lequel  $x_i$  attrape une contravention, il y a un événement  $e_j$  où  $x_j$  donne une contravention à  $x_i$ .

(ii) Si  $\exists e_j$  : donner<sub>V</sub> ( $x_j$ )<sub>Ag</sub> (contravention<sub>N</sub> ( $x_k$ )<sub>Pat</sub> ( $x_i$ )<sub>Rec</sub>

il existe un MOTIF ( $s_j, x_j, e_j$ ) et  $s_j \in \{s \mid s : \text{violer } (x_i) \text{ (norme}_N(x_m))\}$

(27ii) stipule aussi que si  $x_j$  donne une contravention ( $x_k$ ) à  $x_i$ , le motif doit appartenir à l'ensemble des procès où ce  $x_i$  viole quelque norme. La présence de l'adverbe *trop* dans (10c), qui signale également la

transgression d'une norme, facilite l'identification de (10c) comme motif ( $s_j$ ) de (27ii), d'autant plus que le sujet de cette phrase réfère aussi à Jean (le  $x_i$  de (27)).

Une règle analogue est nécessaire pour interpréter des fragments contenant des verbes comme *recevoir*, *acheter*, etc. Selon notre analyse  $s_1$  doit donc être mis en rapport avec l'événement  $e_2$  de (10b). Nous sommes donc, sur ce point, d'accord avec Berthonneau & Kleiber, plutôt qu'avec Molendijk.

## Conclusion

Dans cet article, nous avons passé en revue quelques propositions récentes pour l'interprétation des relations temporelles dans le discours. Si, comme tout le monde aujourd'hui, nous reconnaissons que les connaissances linguistiques ne suffisent souvent pas pour prédire l'interprétation correcte d'un fragment, nous croyons aussi, comme Molendijk, qu'il est nécessaire de chercher à réduire le rôle des connaissances du monde dans le système des règles d'interprétation. Nous allons, pourtant, plus loin que ce linguiste, en admettant que les procès-satellites sont plus nombreux et que c'est dans les entrées lexicales des verbes qu'on trouve l'information nécessaire sur le nombre et la nature de ces satellites. Finalement, nous sommes d'avis que notre proposition traduit de façon plus exacte l'intuition formulée par Berthonneau et Kleiber (1993). Nous avons montré que ce que ces chercheurs appellent la relation 'partie - tout' couvre en fait des relations de nature assez diverse, dont le motif et la cause, dont nous avons parlé dans cet article, ne sont que deux exemples.

## Références

- Asher, Nicholas (1993) : *Reference to abstract objects in discourse*. Dordrecht : Kluwer.
- Asher, Nicholas & Myriam Bras (1993) : 'The temporal structure of French texts within Segmented Discourse Representation Theory'. In : Michel Aurnague et al. (éds) : *Semantics of time, space, movement and spatio-temporal reasoning*. Working Papers of the 4th International Workshop, Toulouse : IRIT, 203-217.
- Berthonneau, Anne-Marie & Georges Kleiber (1993) : 'Pour une nouvelle approche de l'imparfait. L'imparfait, un temps anaphorique méronomique'. In : *Langages* 112, 147-166.

- Berthonneau, Anne-Marie & Georges Kleiber (1994) : 'Imparfais de politesse : rupture ou cohésion ?'. *Travaux de Linguistique* 29, 59-92.
- Dik, S.C. (1989) : *The theory of Functional Grammar I*. Dordrecht : Foris.
- Kamp, Hans (1981) : 'Événements, représentations discursives et référence temporelle'. In : *Langages* 64, 39-64.
- Kamp, Hans & Christian Rohrer (1983) : 'Tense in texts'. In : Rainer Bäurle, Christoph Schwarze & Arnim von Stechow (éds). *Meaning, use, and interpretation of language*. Berlin/New York : de Gruyter, 250-269.
- Kamp, Hans & Uwe Reyle (1993) : *From discourse to logic : Introduction to modeltheoretic semantics of natural language and discourse representation theory*. Dordrecht : Kluwer.
- Lascarides, Alex & Nicholas Asher (1993) : 'Temporal interpretation, discourse relations and common sense entailment'. *Linguistics and Philosophy* 16, 437-493.
- Molendijk, Arie (1993a) : 'Présuppositions, implications, structure temporelle'. In : Carl Vetters (éd.), *Le temps : de la phrase au texte*. Lille : Presses Universitaires de Lille, 167-190.
- Molendijk, Arie (1993b) : 'Temporal anaphora and tense use in French'. In : Paul Dekker et Martin Stokhof (éds), *Proceedings of the Ninth Amsterdam Colloquium December 14-17, 1993*, Amsterdam : ILLC/Department of Philosophy, 427-445.
- Vet, Co (1980) : *Temps, aspects et adverbess de temps en français contemporain*. Genève : Droz.
- Vet, Co (1991) : 'The temporal structure of discourse : setting, change, and perspective'. In : Suzanne Fleischman & Linda R. Waugh (éds), *Discourse-pragmatics and the verb*. Londres/New York : Routledge, 7-25.
- Vet, Co (1993) : 'Linguistic information and world knowledge'. In : Michel Aurnague, et al. (éds), *Semantics of time, space, movement and spatio-temporal reasoning*. Working Papers of the 4th International Workshop, Toulouse: IRIT, 219-231.

